



Propulsée par



Initiative de technologie  
aéronautique durable

# GUIDE DU PROGRAMME

AVEC UN FINANCEMENT DU





Propulsée par  STRIX

Ce guide vise à fournir aux participants du projet des renseignements généraux et une aide pour comprendre le cadre du programme INTAD. Les modalités d'admissibilité et de financement seront conformes au contrat-cadre de chaque projet.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse [info@insat.aero](mailto:info@insat.aero)

Version : 2025-06-04





# INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 350 M\$ dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation afin de soutenir l'**Initiative de technologie aéronautique durable (INTAD)** en vue de créer un réseau d'innovation pancanadien collaboratif dirigé par l'industrie.

Cet investissement représente une étape importante pour le secteur aérospatial canadien dans ses efforts visant à développer des technologies aéronautiques durables de rupture et à atteindre l'objectif de zéro émission nette de carbone d'ici 2050.



## MISSION

Nous visons à coordonner et à accélérer le développement de technologies aéronautiques durables au Canada en favorisant la collaboration intersectorielle et en stimulant l'innovation vers un avenir plus respectueux de l'environnement.



## VISION

Nous sommes déterminés à orienter l'aérospatiale canadienne vers la durabilité environnementale.

Nous croyons fermement que le développement de technologies durables est la clé de l'avenir de l'aviation et nous nous engageons à transformer cette vision en une réalité concrète.

**L'INTAD est une initiative conjointe de l'industrie et du gouvernement visant à soutenir la croissance de l'un des secteurs les plus innovants et exportateur du Canada : l'aérospatiale.**

# PILIERES

L'INTAD vise à accélérer les innovations croisées dans les domaines du transport, de l'énergie et des technologies de l'information, contribuant ainsi au développement de :

1

## PROPULSION HYBRIDE ET ALTERNATIVE

Faire progresser les technologies de propulsion verte, en mettant l'accent sur les groupes motopropulseurs électriques, les systèmes de batteries, les piles à hydrogène et les nouveaux cycles thermiques.

2

## ARCHITECTURE ET SYSTÈMES AÉRONAUTIQUES

Améliorer considérablement l'efficacité et la performance des avions, ainsi que le développement et l'intégration de nouveaux systèmes aéronautiques. Les exemples incluent les formes aérodynamiques, les matériaux et structures légers, les systèmes de commande de vol alimentés par l'IA et les micro-réseaux intelligents embarqués pour optimiser la gestion de l'énergie électrique.

3

## TRANSITION VERS DES CARBURANTS PROPRES

Renforcer les technologies essentielles nécessaires à l'adoption et à la certification à grande échelle de carburants aéronautiques de substitution. Il s'agit par exemple d'adapter les technologies pour permettre l'utilisation de carburant d'aviation durable (CAD) à rapport de mélange élevé, de technologies de combustion pour l'hydrogène et d'autres carburants sans carbone, et de systèmes de stockage cryogénique à bord.

4

## TECHNOLOGIES D'INFRASTRUCTURE ET DES OPÉRATIONS

Parmi les exemples, on peut citer les technologies aéroportuaires pour la distribution, le stockage, la maintenance et le ravitaillement en hydrogène, les jumeaux numériques et les processus de fabrication avancés pour le développement des avions de la prochaine génération.



Propulsée par



STRIX

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour présenter une demande de financement, vous devez d'abord être membre en règle de l'INTAD. Les formulaires de soumission de projet sont mis à la disposition des membres.

Ces lignes directrices énoncent les règles d'admissibilité pour la présentation et la sélection des projets collaboratifs sollicitant un financement de l'INTAD :

- Les projets doivent présenter un potentiel d'avantages environnementaux significatifs pour le secteur aéronautique à l'échelle du Canada et partout où les produits aérospatiaux canadiens sont utilisés dans le monde.
- La technologie sous-jacente du projet doit se situer entre le NMT-3 et le NMT-7 (selon les niveaux de maturité technologique (NMT) [du gouvernement du Canada](#)).
- Les projets doivent démontrer leur faisabilité technique.
- Les résultats des projets retenus doivent démontrer une progression d'au moins un (1) niveau de maturité technologique (NMT) de la technologie sous-jacente.
- Les projets doivent démontrer un potentiel de commercialisation au Canada.
- Les demandeurs de projet doivent être constitués en société au Canada.
- Les activités du projet doivent avoir lieu au Canada.



# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Chaque projet collaboratif doit comprendre au minimum un (1) demandeur de projet qui est une PME. Un projet collaboratif doit impliquer au moins deux organisations distinctes travaillant ensemble. (tel que défini par [Innovation, Sciences et Développement économique Canada \(ISDE\)](#)).
- Les demandeurs de projet doivent démontrer leur capacité financière à réaliser leur projet.
- Le financement maximal accordé par l'INTAD est de 7 M\$.
- La durée totale du projet ne doit pas dépasser trois (3) ans.
- La propriété de la propriété intellectuelle (PI) nouvellement créée devra demeurer au Canada pendant au moins cinq (5) ans après la fin du projet.
- Respecter les exigences relatives à l'octroi de licences et à l'exploitation de la PI nouvellement créée.
- Les demandeurs de projet doivent respecter les règles de financement gouvernementales (voir les [Modalités de financement](#)).

**Des documents justificatifs pourraient être exigés lors du processus de demande à titre de preuve d'admissibilité.**



Propulsée par



STRIX

# MODALITÉS DE FINANCEMENT



# MODALITÉS DE FINANCEMENT



L'INTAD ne finance pas la totalité des coûts d'un projet. Le soutien de l'INTAD prend la forme d'un remboursement pouvant atteindre un **maximum de 36 %** des dépenses admissibles.

Le niveau maximal — ou plafond cumulatif — de l'aide gouvernementale totale provenant des ministères, entités, organismes et sociétés d'État fédéraux, provinciaux ou municipaux **ne doit pas dépasser 75 %** du total des dépenses admissibles engagées pendant la durée du projet.

Les sources de financement considérées comme une aide gouvernementale comprennent :

- les subventions non remboursables;
- les prêts et les contributions remboursables;
- les garanties de prêt;
- les investissements en capitaux propres;
- les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux reçus ou à recevoir (notamment liés au programme RS&DE).

**Les participants au projet peuvent recevoir du financement provenant de plusieurs sources ou programmes autres que le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) — Volet 5 pour réaliser leur projet.**

# PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Une fois la demande approuvée, les participants au projet devront soumettre leurs propres demandes de remboursement.

Seules les dépenses approuvées conformément à l'accord du participant au projet avec l'INTAD peuvent être réclamées.

Les demandeurs de projet recevront des directives concernant les dépenses admissibles et non admissibles, ainsi que la manière de remplir la documentation de demande de remboursement.

## 1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT

Les participants au projet doivent soumettre leurs demandes de remboursement à l'INTAD dans un délai de **30 jours après la fin de chaque période de réclamation**.

## 2 VALIDATION PAR L'INTAD

L'INTAD vérifiera toutes les demandes de remboursement dans un délai de **60 jours suivant la fin de chaque période de réclamation (ou 30 jours après leur réception)**.

Une demande consolidée regroupant celles de tous les participants au projet est envoyée par l'INTAD à l'ISDE.

## 3 TRAITEMENT PAR L'ISDE

L'ISDE traitera la demande consolidée et versera le paiement à l'INTAD dans un délai de **45 jours ouvrables**.

Remarque : Si l'ISDE a des questions concernant la demande de remboursement d'un participant au projet, le traitement de la demande consolidée (INTAD) sera suspendu en attendant les réponses.

## 4 PAIEMENT

L'ISDE verse les montants approuvés à l'INTAD.

L'INTAD verse ensuite les montants aux participants au projet dans un délai de **5 jours ouvrables**.

# LIGNES DIRECTRICES SUR L'ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

## TOUTES LES DÉPENSES SONT ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ CONTINUES DU PROGRAMME ET LES COÛTS DOIVENT ÊTRE :

- **encourus** et **payés** par le participant au projet pendant la période du projet;
- généralement non récurrents et additionnels au projet;
- **raisonnables** et directement attribuables à la réalisation du projet;
- engagés après la date d'entrée en vigueur de l'accord avec l'INTAD.

## **LES DÉPENSES ADMISSIBLES COMPRENNENT :**

- les coûts de **main-d'œuvre directe** correspondant à la portion des salaires bruts engagés et payés par le participant au projet pour des activités admissibles réalisées dans le cadre du projet;
- les honoraires de **consultants** et **sous-traitants** établis au Canada. Un participant au projet ne peut être à la fois bénéficiaire et sous-traitant dans le même projet;
- **l'équipement** correspondant au coût en capital de l'équipement acheté pour le projet;
- **le matériel direct** qui peut être identifié et mesuré comme ayant été transformé, fabriqué et utilisé pour l'exécution du projet;
- **les frais de déplacement** approuvés et conformes à la [Directive sur les voyages du gouvernement du Canada](#);
- les coûts liés à une **étude**, comprenant l'évaluation de différents aspects (p. ex. : marchés, processus, technologies, acquisition de brevets ou de certifications, coûts et échéanciers, conformité aux normes) et l'élaboration de cahiers des charges;

- le coût des **droits** d'utilisation d'une licence exigés par une entreprise ou une organisation non affiliée, pour la durée du projet;
- les coûts liés à la préparation d'une stratégie de **protection de la propriété intellectuelle** visant à obtenir une protection ou à acquérir des droits ou licences de propriété intellectuelle liés à la technologie sous-jacente du projet;
- **les coûts en capital** ou de location de terrains, de bâtiments et d'améliorations locatives nécessaires à la réalisation du projet;
- **les coûts étrangers** plafonnés à 10 %;
- **les coûts indirects (frais généraux)** calculés à 55 % de la main-d'œuvre directe admissible, sans excéder 30 % du total des coûts admissibles soutenus.

Les coûts indirects comprennent, sans s'y limiter :

- les fournitures de faible valeur, les articles à forte consommation et les biens consommables;
- le soutien administratif et de gestion, les salaires des cadres, la comptabilité RH, les heures supplémentaires, les primes et les avantages sociaux;
- la location, les taxes foncières et les services publics;
- l'équipement et le mobilier de bureau (y compris les ordinateurs);
- les licences générales.

## FRAIS DE GESTION

Chaque projet comportera des frais de gestion équivalant à **trois pour cent (3 %)** du financement à verser à l'INTAD. Ces frais serviront à soutenir directement les activités de l'équipe de l'INTAD dans l'administration du programme et à faciliter le travail des participants au projet au sein du réseau.





Propulsée par  STRIX

# PROCESSUS DE SOUSSION DE PROJET





## 1 LETTRE D'INTENTION

- Les demandeurs remplissent une lettre d'intention (LOI) présentant un aperçu général du projet.
- La LOI permet à l'INTAD de planifier et d'affecter les ressources (gestionnaires de portefeuille de programme et membres du comité de sélection des projets) pendant la phase de soumission.

## 2 DEMANDE DE PROJET

- Formulaire de demande dûment rempli par les demandeurs de projet et soumis à l'INTAD.
- Un gestionnaire régional de portefeuille de programme de l'INTAD accompagnera les demandeurs tout au long de cette phase.
- Les demandes peuvent être soumises à tout moment; toutefois, des dates limites s'appliqueront pour qu'une demande soit incluse dans chaque cycle de sélection des projets.

## 3 VÉRIFICATION ET SOUMISSION

- Vérification de l'admissibilité et de l'exhaustivité de la proposition.
- Examen des renseignements financiers du projet.
- Vérification diligente de la santé financière et du statut juridique du demandeur de projet.
- Soumission des projets à un comité de sélection indépendant.

## 4 SÉLECTION DES PROJETS

- Le président du comité de sélection indépendant nomme des experts spécialisés dans le domaine de la technologie sous-jacente du projet.
- Les projets sont évalués selon des critères d'évaluation pondérés.
- Les projets sélectionnés sont soumis au conseil d'administration de l'INTAD pour approbation.

# PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandeurs souhaitant soumettre une proposition de projet collaboratif à l'INTAD pour obtenir un financement devront remplir le formulaire de demande, lequel exigera les renseignements suivants :

1

## DESCRIPTION DU PROJET

- Contributions à l'atteinte des cibles de carboneutralité
- Occasions d'affaires
- Identification des lacunes technologiques
- Objectifs du projet
- Pilier de l'INTAD visé

2

## RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR DE PROJET

- Type d'organisation
- Rôle de chaque demandeur de projet dans le projet
- Expertise et expérience pertinentes des demandeurs de projet (techniques et en gestion)
- CV des principaux membres du projet pour chaque demandeur

3

## DESCRIPTION TECHNIQUE

- Possibilités, marché cible et potentiel commercial
- Objectifs globaux, aéronef ou infrastructure ciblé(e), et contribution à la carboneutralité de l'aviation
- Défis et état actuel de la technologie
- Solution technique, incluant les cibles de performance quantitative et les cibles d'émissions (ou d'autres moyens de mesurer le succès)

4

## RÉPARTITION DU TRAVAIL

- Structure du projet (relation entre les lots de travaux et les demandeurs de projet)
- Jalons et livrables de chaque lot de travaux
- Échéancier du plan de projet

**5**

## GOVERNANCE

- Cadre de gestion des participants au projet
- Prise de décision et résolution des conflits
- Organigramme du projet indiquant les participants clés
- Analyse des risques

**7**

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

- Type d'organisation
- Coordonnées
- Dépenses prévues
- Autres sources de financement

**9**

## LETTRES D'ENGAGEMENT DE CHAQUE DEMANDEUR

**6**

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Description de la propriété intellectuelle existante et des droits de propriété
- Utilisation de la PI existante dans le cadre du projet
- Propriété intellectuelle prévue qui sera créée dans le projet
- Stratégie en matière de PI (propriété, protection et concession de licences prévues)
- Engagement à ce que la propriété de la PI créée demeure au Canada
- Stratégie pour maximiser la valeur et les avantages liés à la protection et à l'exploitation de la PI au Canada, y compris dans des secteurs autres que l'aérospatiale

**8**

## RÉPERCUSSIONS ET AVANTAGES

- Économique
- Environnement
- Ressources humaines
- Écosystème

# SÉLECTION DES PROJETS

Un **comité de sélection de projets indépendant**, choisi en fonction de son expertise particulière, de sa diversité et de sa représentation régionale, évaluera les propositions de projets collaboratifs soumises et recommandera les projets à financer.

L'identité des experts participant à l'évaluation individuelle des projets sera gardée confidentielle. Tous les membres du comité de sélection des projets devront signer des ententes de non-divulgence ainsi que des déclarations de conflits d'intérêts afin d'assurer la confidentialité et l'indépendance.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le formulaire de demande doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires en matière d'admissibilité. L'évaluation portera sur la capacité du projet à réaliser et à mettre en œuvre les initiatives proposées, ainsi que sur son alignement avec la mission fondamentale de l'INTAD.

Chaque demande sera évaluée en fonction de l'exhaustivité et de la qualité des renseignements fournis dans toutes les sections du formulaire de demande de projet. Il est impératif que toutes les sections du formulaire soient entièrement remplies. Toute section manquante ou incomplète sera signalée pour révision et pourrait entraîner la disqualification du projet dans le processus d'évaluation. La demande ne doit pas dépasser 50 pages, sans compter les lettres d'appui et les annexes.

## ANNONCE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les demandeurs de projet recevront une notification des décisions concernant l'issue de leur demande de financement.

L'INTAD se réserve le droit de limiter le nombre de projets acceptés ainsi que la valeur de la contribution accordée pour leur mise en œuvre afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue pour le programme.

## CONTRAT-CADRE DE PROJET

À l'issue de l'évaluation d'une demande de projet, les participants retenus concluront un accord de financement avec l'INTAD (contrat-cadre de projet ou CCP). Sous réserve du respect par chaque participant de ses obligations relatives au projet sélectionné, le remboursement des dépenses admissibles soumises sera effectué par l'entremise de l'INTAD conformément au contrat-cadre de projet signé.

# SÉLECTION DES PROJETS

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les demandes de projet doivent comprendre une stratégie en matière de PI décrivant la propriété, la protection et l'octroi de licences de la PI existante et de la PI créée.

Les participants au projet devront soumettre à l'INTAD une copie de l'entente de propriété intellectuelle conclue entre eux dans les 90 jours suivant la signature du contrat-cadre de projet.

La propriété et l'exploitation de la propriété intellectuelle admissible du projet devront demeurer au Canada pendant au moins cinq (5) ans après la fin de l'accord de financement.

## RAPPORTS ET SUIVI

En plus des rapports exigés pendant le projet, le gouvernement du Canada exige la soumission de rapports annuels sur les retombées du projet pendant cinq ans après l'achèvement du projet.



The background features a digital theme with several blue padlock icons of varying sizes and orientations. These are overlaid on a network of glowing blue lines and nodes, resembling a circuit board or data flow diagram. The overall color palette is dominated by blues and teals, with some white highlights.

# CONFIDENTIALITÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

L'INTAD traitera les renseignements fournis par les participants au projet avec la plus grande confidentialité.

Le comité de sélection des projets ainsi que tout autre expert chargé de l'évaluation ou des recommandations sont également liés par une obligation de confidentialité.

Veillez ne pas tenter de discuter de votre demande avec toute personne que vous croyez susceptible d'agir à titre d'évaluateur pour l'INTAD.

Toutes les données soumises à l'INTAD sont conservées conformément à notre [politique de confidentialité](#).

 **INTAD**

Propulsée par



**STRIX**